Observations de la CRC sur la gestion d'EUREXPO

L'ensemble économique **EUREXPO** repose sur trois entités juridiques distinctes:

- **Le Comité de la Foire de Lyon (COFIL).** C'est une association, propriétaire du parc EUREXPO, qui assure le développement et l'entretien ; ses ressources sont exclusivement constituées des loyers payés par la SEPEL au titre de l'occupation des locaux ;
- **La Sté d'exploitation du Parc des Expositions de LYON (SEPEL).** C'est une S.A. à directoire détenue par la CCI de Lyon à 53% et la Sté GL Events à 47% ; elle a pour objet de gérer les locaux, parkings et espaces de salons d'EUREXPO ;
- **La SEPELCOM** devenue GL Events Exhibitions est la structure organisatrice sur le site d'EUREXPO, pour tous les salons à l'exception de la Foire de Lyon et du Salon SIRHA.

La Cour Régionale des Comptes a émis en Février 2012 deux **rapports sur la CFIL et la SEPEL après l'examen des exercices 2003 a 2009.** Elle montre que :

- ✓ la structure associative de la COFIL n'est pas du tout adaptée à cette situation. Elle l'avait déjà dit en 2000, mais il n'en a toujours pas été tenu compte !
- ✓ alors que ses dirigeants sont tous des personnes publiques, la COFIL ne respecte pas les règles de la commande publique comme elle le devrait.
- ✓ le loyer versé chaque année par la SEPEL à la COFIL est inadapté, tant dans sa construction juridique que dans ses modalités de calcul des loyers. Il n'a que peu tenu compte des 38 M€ d'investissement réalisés depuis 2007 par la COFIL. La valeur locative rapportée au m² ou à la place de parking n'a pas évolué depuis 2001 ;
- ✓ la moyenne bi-annuelle du résultat d'exploitation est largement positive ; le résultat net moyen bi-annuel est de 2,5M€ pour 2003/2004, 3M€ pour 2005/2006 et de 1,5M€ pour 2008/2009 ; ce fléchissement serait du à la perte du « Salon Lyon Mode City » en 2008 mais aussi à une conjoncture économique difficile ;
- ✓ La vente des parts de la SEPEL à GL Events en 2007 pour 0,5 M€ a privé la SEPEL d'une part importante de ses dividendes.

Donc, depuis l'année 2007, les nouvelles dispositions vis-à-vis du versement de dividendes tendent progressivement à faire diminuer les réserves même si le niveau a pu être sauvegardé **grâce aux subventions obtenues en 2003 par la COFIL**. Ainsi les financements publics consentis au COFIL en 2003 **c'est à dire par nous, contribuables, ont bénéficié indirectement aux deux actionnaires actuels de la SEPEL : la CCI de Lyon et la Sté GL Events.**

Il semble à CANOL, en termes clairs, que l'organisation actuelle d'EUREXPO est bien **adaptée pour que les collectivités paient tous les investissements et que la société privée en tire tous les bénéfices (une fois de plus)**